

Sujet 1

Ex 1.

Une société se crée avec ce bilan d'ouverture au 05/11/N. La date de fin d'exercice est au 31/12

Actif	Passif
Construction	120 000
Créances clients	45 000
Banque	10 000

Au cours du mois de mars, la société réalise les opérations suivantes :

- Le 07/11/N, obtention d'un emprunt pour 12 000 €. L'emprunt est à annuités constantes, au taux de 2 %, sur 5 ans.
- Le 09/11/N, achat d'un ordinateur pour 2 300 €. Le paiement se fait pour moitié au comptant. L'autre moitié sera payée le 11/12/N.
- Prestation de service le 10/11/N pour un montant de 3 500 €
- Achat de marchandises le 16/11/N pour un montant de 5 600 €
- Vente de marchandises le 20/11/N pour un montant de 6 200 €
- La TVA est déclarée le 15/12/N et est liquidée le 20/12/N

On ne passera pas d'amortissement ici.

Pour l'ensemble des opérations, on pourra considérer que le taux de TVA est de 20 %

1) Donner le tableau d'amortissement de l'emprunt. /2

2) Donner le livre journal pour les opérations de l'entreprise (1 pt par opération) /7

4) Déduire le bilan et le compte de résultat de la société /4

Ex2. /3

Une entreprise envisage d'investir dans un projet. Ce projet représente un investissement de 40 000 €. Il devrait rapporter 20 000 € dans un an, 30 000 € dans 2 ans et 5 000 € dans 3 ans.

Calculer la VAN à 4 % et le TRI du projet

Question de cours /4

- Pourquoi le mécanisme de l'amortissement dégressif ?
- Quelles sont les sources de droit en comptabilité ?

Sujet 2

Ex 1.

Une société se crée avec ce bilan d'ouverture au 02/03/N. La date de fin d'exercice est au 30/03

Actif	Passif
Ordinateur	12 000
Banque	18 000

Au cours du mois de mars, la société réalise les opérations suivantes :

- L'entreprise acquiert un logiciel le 07/03/N. Ce logiciel est acheté pour 4 500 €. Ce logiciel pourra être amorti sur 3 ans avec un amortissement dégressif avec un coefficient de 2.
- Prestation de service le 09/03/N pour un montant de 700 €
- Achat d'une formation le 18/03/N pour un montant de 4 200 €.
- Etablissement d'une fiche de paie le 20/03/N avec un montant de 1 200 net, des charges salariales de SS de 400 €, des charges salariales de 750 € pour les autres organismes. Les charges patronales sont de 200 € pour la SS, 300 pour les autres organismes. Les salaires sont versés le 25/03/N.
- Retrait de 10 € au distributeur le 21/03/N
- L'inventaire est au 30/03

Pour l'ensemble des opérations, on pourra considérer que le taux de TVA est de 20 %

1) Donner le tableau d'amortissement du logiciel. /2

2) Donner le livre journal pour les opérations de l'entreprise (1 pt par opération) /7

4) Déduire le bilan et le compte de résultat de la société /4

Ex2. /3

Une entreprise envisage d'investir dans un projet. Ce projet représente un investissement de 20 000 €. Il devrait rapporter 20 000 € dans un an, 10 000 € dans 2 ans

Calculer la VAN à 1 % du projet.

Question de cours /4

- A quoi servent les provisions ?
- Quelle est la différence entre un amortissement et une dépréciation ?